

Questionnaire de l'artisanat à l'adresse des candidats aux élections législatives.

VIGIER Philippe

4^{ème} circonscription d'Eure et Loir

Union des démocrates et des indépendants

Présentation

Philippe VIGIER, biologiste, chef d'entreprise et cotisant au RSI. 30 salariés. Député d'Eure-et-Loir et maire de Cloyes-les-Trois Rivières.

1. Vous engagez-vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

Je m'engage bien sûr à les maintenir, parce qu'il permet l'acquisition, au sein de l'entreprise, des compétences et des savoir-faire qui garantissent l'excellence de nos artisans. Le maintien du contrat d'apprentissage représente donc un enjeu fondamental puisqu'il est la base de l'acquisition et donc de la pérennité des métiers de l'artisanat. Et c'est d'autant plus important que, la France, qui compte aujourd'hui près de 400 000 apprentis, aurait vocation à en accueillir beaucoup plus à l'instar de ce qui se passe en Allemagne.

Je suis opposé à la fusion du contrat d'apprentissage et du contrat de professionnalisation car le premier concerne la formation initiale qui dure de 3 à 6 ans. Il correspond à l'acquisition des fondamentaux et constitue pour tout apprenti l'occasion d'apprendre à maîtriser les gestes qui lui permettent de bien connaître un métier. Le contrat de professionnalisation relève de la formation continue, qui intervient tout au long de la vie sur des durées beaucoup plus courtes.

2. Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?

Evidemment ! Je propose que les baisses de charges soient concentrées sur les petites et moyennes entreprises (PME et TPE) et particulièrement concernant les artisans, commerçants et travailleurs indépendants de manière à diminuer fortement le coût du travail en baissant les charges salariales et patronales. C'est le seul moyen d'améliorer la compétitivité des entreprises et c'est un enjeu fondamental pour les artisans dans la mesure où ils ont besoin d'un personnel qualifié et rémunéré en conséquence. Il faut aller au-delà des baisses de charges actuellement en vigueur, qui sont dégressives

jusqu'à 1,6 SMIC, afin de favoriser l'attractivité des entreprises artisanales et leur permettre d'embaucher à des niveaux de salaires supérieurs. Je suis donc favorable à une baisse des charges jusqu'à 2,5 SMIC, qui permettra de recruter de la main d'œuvre mieux payée, sur le modèle du CICE.

3. Vous engagez-vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat au travers des diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

Oui, absolument. Il faut absolument développer les mécanismes de reconnaissance des connaissances acquises dans le cadre de l'entreprise et particulièrement tout ce qui se passe dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience. Il faut donc simplifier l'accès aux qualifications supérieures, à travers son diplôme, en interne dans les entreprises.

Le dispositif de la VAE, qui donne une part trop importante aux réalisations académiques, doit être repensé pour prendre davantage en compte les réalisations professionnelles proprement dites. Il faut mettre le chef d'entreprise au cœur du dispositif de la VAE et inclure notamment ce qui ressort du « prototypage » et les aspects techniques apportés par le salarié, afin que sa progression puisse être validée par le supérieur lui-même en ce qui concerne l'accession aux niveaux de diplômes supérieurs. Il faut en outre diminuer le temps nécessaire d'obtention d'un diplôme par le biais de la VAE, qui nécessite environ un an à l'heure actuel, ce qui limite la portée du dispositif. De manière générale, il est nécessaire d'engager une réflexion afin de simplifier le dispositif.

4. Vous engagez-vous à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

Oui, car le régime de la micro-entreprise est un régime fiscal qui permet de bénéficier de dispositifs dérogatoires ayant pour conséquence de créer de fait une concurrence déloyale avec les entreprises traditionnelles. Je pense notamment à l'abattement pour charges sur le chiffre d'affaires pour le calcul de l'impôt mais également au niveau de charges sociales bien plus faible qu'ils doivent acquitter, ainsi qu'à la franchise de TVA dont ils bénéficient. Il faut donc aligner le niveau de prélèvements obligatoires et la charge fiscale des artisans sur celui des micro-entrepreneurs et leur permettre de bénéficier de cette même franchise de TVA. Ce faisant, on aidera les TPE-PME à créer des emplois, qui sont conditionnés par la baisse de l'ensemble des charges sociales et fiscales.

5. Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendrez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

Il faut pénaliser les entreprises qui embauchent des travailleurs détachés en attendant une harmonisation européenne car on ne peut pas lutter en l'état actuel de la législation contre le nombre de travailleurs détachés qui sont déjà 400 000. Il est donc absolument nécessaire de négocier en urgence, au niveau européen, une révision de la directive « travailleurs détachés », et en cas d'échec, de suspendre son application en France.

6. Etes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

Oui, j'y suis favorable car l'argent mis en réserve et provisionné dans un compte d'attente permet, le cas échéant, d'affronter les difficultés de trésorerie ou une baisse du carnet de commandes.

7. Soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur ?

Oui, et j'y suis d'autant plus favorable que c'est à l'initiative du Groupe UDI et particulièrement de Charles de Courson et moi-même que la réforme du patrimoine d'affectation a été réalisée, qui permet la protection du chef d'entreprise. La confusion entre patrimoines professionnel et personnel recèle un vrai danger, que permet de résoudre la création d'un statut juridique unique sur le modèle du statut d'Entrepreneur individuel à responsabilité limitée, au contraire du statut d'Entreprise individuelle.

8. Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

Je préconise une refonte en profondeur du Régime social des indépendants mais en aucun cas un rattachement au régime général qui occasionnerait une augmentation très forte des cotisations pour les indépendants, comme l'a démontré un rapport de la Commission des finances de l'Assemblée nationale en 2015. En l'état, il faut réorganiser le RSI pour améliorer son fonctionnement et son mode de gestion et prévoir une diminution du taux de prélèvements pour les cotisants.

9. Malgré la déclaration obligatoire, depuis 2007, du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie toujours pas systématiquement aujourd'hui, d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Etes-vous prêt à défendre cette obligation ?

Je défendrai cette obligation d'autant plus que je suis intervenu favorablement dans le débat au moment de l'examen du texte en 2007 sur le statut du conjoint collaborateur. Il faudrait donc rendre systématique l'application de ce statut en prévoyant un régime forfaitaire simplifié, qui pourrait prendre la forme d'un pourcentage de cotisations en fonction des revenus du chef d'entreprise. Le taux de 11% des revenus, que nous avons évoqué lors d'une rencontre avec Alain Griset, a pour avantage de ne pas obérer la compétitivité des entreprises, tout en garantissant l'équilibre financier du RSI.

10. Etes-vous favorable à l'évolution des aides et financements tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement, pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

Evidemment ! L'innovation technologique pour les PME-PMI est aujourd'hui très mal financée. Les PME-PMI n'ont que très peu accès au Crédit impôt recherche, qui finance en priorité des projets nécessitant une forte intensité capitalistique. On manque d'outils financiers spécifiques permettant d'accompagner l'innovation dans les entreprises artisanales, qui fait appel à d'autres leviers qu'un simple apport de capitaux.

11. Etes-vous prêt à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

La transformation numérique est un levier formidable de compétitivité pour les entreprises artisanales. Elle nécessite des investissements importants mais il faut avant tout garantir l'accès au très haut débit, c'est-à-dire un débit d'un gigabit, sur tout le territoire. Ce plan de transformation numérique doit être lancé par l'Etat en liaison étroite avec l'ensemble des collectivités locales.

Au-delà de l'amélioration de la couverture numérique de nos territoires, qui constitue un préalable indispensable, il faut favoriser l'appropriation et l'utilisation des technologies numériques par les entreprises artisanales. Dans un contexte très concurrentiel, elles permettent notamment de conserver un lien direct avec le client mais sont également une source d'économies importantes, notamment en matière comptable avec la dématérialisation des démarches avec l'administration. Je soutiendrai la mise en place d'un plan de transformation numérique, dont le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat pourrait assurer la mise en œuvre et la coordination.

12. L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à

maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ces services auprès des entreprises artisanales ?

Oui, je m'y engage. D'ailleurs, j'avais lutté contre l'Etat qui, sous la présidence de François Hollande, était allé puiser dans les ressources des chambres des métiers ainsi que des chambres d'agriculture, avec pour conséquence de les mettre en difficulté dans leur mission d'accompagnement des entreprises sur le terrain. Les entreprises artisanales sont ainsi collectées à hauteur de 260 millions d'euros alors que seulement 243 millions sont restituées aux chambres, l'Etat prenant dans sa poche 17 millions d'euros. J'avais notamment déposé plusieurs amendements lors de l'examen du dernier projet de loi de finances, pour m'opposer à ce détournement.